

Châtillon, le 03 novembre 2023

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL DE QUARTIER MAISON BLANCHE-VAUBAN  
Mardi 26 septembre 2023**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE 26 SEPTEMBRE À VINGT HEURES**, les membres composant le conseil du quartier Maison Blanche-Vauban de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 6, à l'espace maison blanche, en présence du public et sous la présidence de **M. JACQUOT**, Adjoint à la Maire, à la suite de la convocation qui leur a été adressée, **le 15/09/2023**

**Présents :**

M. JACQUOT Stéphane, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon et co-président,  
Mme DALI Rachida, Mme OCAMPO Angie, Mme PRINCE Gwendoline, M. RAYMOND François,  
M. ZARIOUHI Saïd

**Absents ayant donné pouvoir :**

Mme GACHOT Isabelle, co-présidente à M. JACQUOT Stéphane  
M. BERTIN Yan à M. Raymond François  
Mme DURAFFOURG Julie à Mme Ocampo Angie  
Mme MOERS Céline à M. ZARIOUHI Saïd  
Lesquels formant la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

**Ainsi que :**

MM. MOUTON Christophe, VAUDOUR Vincent, Adjoints à la Maire de la commune de Châtillon (92320)  
M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire,  
M. le directeur du magasin Auchan

**Absent(e)s excusé(e)s :**

M. BASSIEN Louis-Marie, M. CLAMAN Laurent,

**Absent(e)s :** Mme ORAY Banu, M. ZAIDI David-Samy

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

1. Validation des procès-verbaux du 18 avril 2023 et du 8 juin 2023
2. Charte entre la ville et Burger King
3. Circulation des vélos sur la coulée verte
4. Auchan zone livraison problème d'hygiène
5. Situation trafic cigarette au métro
6. Le recyclage des mégots
7. Questions diverses :
  - information sur la création des conseils des enfants et des jeunes
  - présentation du bilan 2022 du conseil de quartier
8. Échanges avec le public
9. Date du prochain conseil

## **1. Approbation du procès-verbal du 8 juin 2023**

Le procès-verbal a été envoyé aux conseillers de quartier pour lecture, sans remarque, les conseillers présents le valident à l'unanimité

## **2. Charte entre la ville et Burger King**

Pour rappel, cette charte a été demandée par la municipalité au groupe Bertrand afin d'organiser la gestion des alentours du restaurant pour qu'il y ait le moins de nuisance possible.

Deux engagements majeurs sont demandés par la municipalité dans la charte :

- un agent sera chargé de la gestion de la propreté aux alentours régulièrement, plusieurs fois par heure.
- la gestion des livraisons en 2 roues devra être bien organisée et cadrée.

Il est prévu qu'une zone plus lointaine leur soit attribuée en attendant un signal de commande. Elle serait située dans la rue Pierre Sépard, devant le centre administratif afin que cela soit éloigné de la zone d'habitations. Les bureaux de la police municipale sont situés sur cette même zone et les agents pourront intervenir facilement en cas de besoin.

Lorsque le signal de commande leur parviendra, les livreurs pourront s'approcher du restaurant et stationner sur le parc à moto situé en face, sur le parvis de l'espace maison blanche.

Avant l'ouverture de restaurant, une rencontre avec les livreurs est prévue, afin de leur expliquer ces consignes qu'ils devront respecter au risque de se faire évincer de la plateforme Uber.

De plus, un arrêté municipal de Madame la Maire sera pris pour cadrer ce stationnement et permettra de le faire respecter.

-Il a également été demandé de veiller à recruter des Châtillonnais.

- La terrasse du restaurant sera ouverte en expérimentation. Elle pourrait en effet, permettre que les consommateurs ne s'éparpillent pas sur la place ou la coulée verte. Si des débordements ou des nuisances sont constatés elle pourra être fermée.

Dans tous les cas, lors de l'ouverture, la police municipale et les services municipaux seront vigilants pour encadrer cette mise en route.

La charte ne sera présentée au conseil de quartier qu'un peu avant le printemps. En effet, la date d'ouverture du restaurant Burger King est retardée au printemps 2024 pour cause de travaux dans l'immeuble mitoyen.

## **3. Circulation des vélos sur la coulée verte**

-Il a été constaté que les vélos circulent vite sur la coulée verte et notamment les vélos électriques. Sur la portion proche de l'école maternelle Langevin Wallon située rue Pierre Sépard, le matin de nombreux jeunes enfants sont confrontés à cette circulation qui peut s'avérer dangereuse en cas d'inattention. Serait-il envisageable de prévoir un agent qui pourrait faire de la sensibilisation, le matin sur ce créneau ?

→Ce problème est national et il s'agit d'une question d'incivilité et de non-respect de la vie en collectivité. Il est envisageable de faire une campagne de sensibilisation mais si les cyclistes veulent rouler rapidement, rien ne les en empêchera.

- Il est signalé que les barrières situées au niveau de la rue Perrotin (Bagneux) sur la coulée verte restent ouvertes et ne se verrouillent pas. Au niveau de l'avenue de la République, les vélos roulent très vite à cet endroit ce qui engendre des problèmes de sécurité pour les cyclistes et les piétons.

→Il faudrait pouvoir proposer une alternative aux cyclistes afin qu'ils aient une piste dédiée en rattrapant la piste cyclable boulevard de la Liberté en allant jusqu'à Fontenay-aux-Roses mais ce projet est à long terme.

#### **4. Auchan zone livraison problème d'hygiène**

-Il a été remarqué que lorsque les conteneurs à ordures sont vidés, des trainées de liquides alimentaires restent sur le trottoir, ce qui dégage des mauvaises odeurs et attirent les nuisibles.

→Le directeur du magasin Auchan a été invité et répond à cette remarque :

Ce désagrément a été repéré et des travaux sont prévus pendant les vacances d'octobre afin de rendre plus propre le local à déchets. Il est important que, dans la journée, les employés maintiennent ce local propre. Cette consigne leur sera transmise.

-Un autre problème posé est la livraison du magasin car elle commence à 7h du matin par l'arrivée d'un camion de 38 tonnes et donc provoque des nuisances sonores. De plus, ce trafic a des conséquences sur la voirie en abimant le sol du trottoir.

→L'enjeu pour le magasin est de remplir les rayons le plus tôt possible afin d'éviter qu'il y ait des palettes un peu partout qui gênent la circulation dans le magasin. De plus, comme le magasin se trouve au sein d'un immeuble il ne peut pas accueillir les livraisons avant 7h du matin contrairement à un magasin dans une zone industrielle qui peut être livré de nuit, à 5 h du matin.

Cependant l'utilisation de camions silencieux est à l'étude. Ceci permettrait de ne plus avoir de nuisance sonore et en plus de pouvoir prévoir des livraisons plus tôt et ainsi éviter de bloquer la circulation comme c'est le cas actuellement.

#### **5. Situation liée au trafic de cigarettes au métro**

-Il est constaté que même lorsque la police n'est pas sur site, les vendeurs de cigarette sont moins présents, cela donne l'impression que la problématique est réglée.

→Des progrès sont constatés sur cette situation. La municipalité a augmenté le nombre de policiers municipaux et a créé une annexe de la police municipale au niveau du métro. Les effets ont été quasiment immédiats avec une nette diminution du nombre de trafiquants.

-La mairie envisage-t-elle une action complémentaire lorsque la ligne 15 sera ouverte en 2025 notamment en collaboration avec Montrouge ? Puisque le flux de personnes sera plus important les actions mises en place pourraient ne pas suffire.

→ une visite du Préfet de police a été organisée car la mairie demande l'ouverture d'un commissariat de police à Châtillon, mais celui-ci ne souhaite pas augmenter l'effectif des policiers sur le secteur. Il est question de trouver un nouveau local afin d'accueillir un commissariat de circonscription

(Montrouge/Châtillon). Les locaux du collège situé derrière le métro sont envisagés pour ce projet.

La vidéoprotection serait alors étendue à cette zone car elle n'est pour le moment pas couverte par ce système de surveillance.

Il est constaté que le service de sûreté de la RATP ne joue pas le jeu : c'est seulement au bout de 2 ans qu'elle a accepté de diffuser un message vocal sur le quai du tramway interdisant la vente mais aussi l'achat de cigarettes de contrebande.

Toutes ces petites actions permettent d'arranger la situation mais elle reste tendue et rien n'est acquis. Il faut rester vigilants.

Il est souligné que la direction nationale de la police judiciaire enquête sur ce trafic.

#### **6. Le recyclage des mégots**

L'éco-organisme de l'industrie du tabac agréé par l'Etat en 2021 pour gérer et lutter contre la pollution des mégots, ALCOME indique les chiffres suivants :

- En France, 67,7 milliards de filtres ou de cigarettes consommés.
- 25,5 % ne sont pas achetés chez un buraliste.
- Plus d'une cigarette sur 4 consommée dans l'espace public est jetée sur la voie publique = 1 déchet sauvage sur 2
- Les fumeurs reconnaissent à 94% le caractère polluant d'un mégot et 90% l'incivilité de jeter sur la voie son mégot mais seulement 31 % connaissent les sanctions.

- Cependant 80% des fumeurs pensent qu'il manque de cendriers sur l'espace public et 75% en cherchent avant de jeter leur mégot.
- En ce qui concerne Châtillon :
  - 9 tonnes de mégots par an seraient produites par les fumeurs locaux
  - 4,5 tonnes seraient jetées dans les poubelles
  - seulement 108kg récoltés en un an dans les cendriers déployés sur la ville

La stratégie déployée depuis 18 mois afin de commencer à agir sur cette pollution est basée sur 2 axes :

### 1/ Prévenir

-Adhésion à ALCOME qui verse 1,08€/an/habitant à la commune de Châtillon soit environ 40 000€. Ce financement doit permettre à la ville de mener des actions visant à réduire la présence des mégots dans l'espace public. Ce sont les taxes des paquets de cigarettes qui permettent d'alimenter ce fonds.

-Déploiement de 45 cendriers-poubelles sur la commune à des sites repérés en amont, proches des commerces et lieux très fréquentés comme la médiathèque.

Des cendriers individuels portatifs sont aussi à disposition dans les services municipaux mais les mégots doivent au final être jetés dans les cendriers dédiés à cette cause.

### 2/ Recycler

-Mise en place d'un partenariat avec CKFD, une entreprise de recyclage qui transforme les mégots en mobilier urbain. Elle passe deux fois par mois en vélo cargo pour assurer le ramassage des mégots pour un montant de 8000€.

Comme l'indiquent les chiffres ci-dessus, la marge de manœuvre pour améliorer le poids des mégots récoltés est immense, il faut donc développer l'information aux Châtillonnais et multiplier le nombre des cendriers sur la ville.

Leur esthétique sera revue afin de les rendre plus visibles et plus ludiques.

- Il est suggéré d'envisager une ouverture plus grande afin que les usagers puissent y vider leur propre réserve de mégots
- Des points de collecte peuvent aussi être mis en place afin que chacun puisse venir déposer leurs déchets
- Les stations de tramways pourraient être des lieux intéressants en complément des cendriers de la RATP
- La remarque est faite qu'il serait de la responsabilité des entreprises et des commerces de prévoir des cendriers pour leur personnel et/ou clients qui prennent leur pause cigarette sur la voie publique et polluent grandement à certains endroits, et pas seulement pour les mégots.

→ une communication par voie d'affiches et flyers est en cours d'élaboration pour diffuser l'information sur toute la ville afin d'améliorer le taux de ramassage. Un article dans le journal du mois d'octobre est également prévu.

Il est souligné que la verbalisation est possible lorsqu'une personne jette son mégot sur la voie publique à la vue des agents de la police municipale.

## **7. Questions diverses :**

### **Information sur la création des conseils des enfants et des jeunes**

Comme le prévoyait le programme de l'équipe municipale, la démocratie participative a été déployée à travers les conseils de quartiers.

Il est prévu maintenant de développer cette notion envers les enfants et les jeunes afin de :

- les sensibiliser,
- les préparer à la vie de citoyen,
- connaître les institutions,
- rencontrer des élus, des chefs de services,

- faire des visites de sites ou de services,
- faire un travail de groupe sur des thématiques,
- participer à des événements et cérémonies sur la ville

Pour les enfants d'âge scolaire, les élèves seront sollicités par le biais des délégués de classe de CM1 et CM2.

Pour les jeunes (de 13 à 18 ans), certains n'étant pas scolarisés sur la ville, les candidatures se font sur dossier à retirer en mairie, au bureau d'information jeunesse ou sur le site de la ville.

Il est prévu que la mise en place de ces conseils soit effective courant octobre-début novembre 2023.

#### - **Présentation du bilan 2022 du conseil de quartier**

M. JACQUOT présente brièvement la constitution initiale du conseil de quartier.

Il y a eu 3 conseils de quartier en 2022 dont un en visioconférence.

Le point est voté à l'unanimité.

#### - **Informations diverses :**

- Conseil municipal demain à 18h à la Folie Desmares
- Fête des saveurs samedi prochain
- Mise en place de l'application « Mon Châtillon » depuis le début du mois à télécharger sur les smartphones. Elle est très utile pour faire des signalements de désagréments voire de dangers sur la ville, en y incluant des photos, mais également pour suivre les informations du quotidien de la ville.

#### - **Échanges avec le public**

- La charte entre la mairie et le groupe Bertrand sera-t-elle suspensive si elle n'aboutit pas ou ne satisfait pas ?  
→c'est la municipalité qui l'a imposée, elle sera forcément validée et doit aboutir à un accord entre les 2 parties. Mais dans tous les cas le restaurant ouvrira ses portes puisqu'il n'y a pas moyen d'annuler ce projet.
- Il est indiqué que les personnes qui circulent à vélos devraient être contraintes de poser le pied à proximité des écoles, comme cela se fait à Paris, c'est un système qui n'est pas onéreux à mettre en place. Mais force est de constater que depuis que la réglementation autorise à circuler à vélos, à trottinettes et autres moyens de locomotion, les règles de circulation ne sont pas respectées et rien ni personne ne vient contrer cette réalité.  
→La coulée verte étant une voie notamment cyclable, il ne sera pas possible de faire poser le pied aux cyclistes, il est possible de le faire sur des places sur lesquelles les vélos n'ont pas à y rouler. Par contre, en accord avec le département qui est le gestionnaire de la coulée verte, il peut être envisagé d'améliorer la signalétique pour indiquer la présence de l'école dans le secteur et faire de la communication pédagogique afin que la circulation soit plus sécurisée pour tous. Un travail alternatif est en projet sur une voie départementale afin que les cyclistes aient une voie dédiée.

Il faut savoir que malgré l'apparition de tous ces moyens de déplacements, c'est le code de la route qui reste en vigueur et applicable et qu'il faut le faire respecter le plus possible.

Il est rappelé que la ville de Paris est aussi un département et qu'il est plus facile alors d'intervenir sur la réglementation alors que Châtillon dépend du conseil départemental des Hauts-de-Seine pour certains sujets dont des axes de voirie.

- En ce qui concerne le renouvellement des conseils de quartier, comment et quand s'inscrire pour participer aux élections ?  
→ la campagne sera lancée en février ou mars avec l'appel à candidatures dans le journal, sur le site et l'application de la ville. Au printemps, vers le mois d'avril, un tirage au sort des candidats sera effectué par huissier. Il est indiqué que la présentation de la démarche, la carte des conseils de quartier et le règlement intérieur sont disponibles sur le site de la ville.
- Suite à la présentation du directeur du magasin Auchan, et à la remarque sur la mauvaise étude de l'installation de cette enseigne ainsi que Bricorama il y a 25 ans dans le quartier, qu'en est-il de la

circulation dans le projet des Arues ?

→Malgré tout le respect que l'on peut avoir envers les décisions prises lors de l'installation de ces 2 grandes enseignes sur la ville, il est évident de constater dans le quotidien des riverains que les aménagements ne sont pas adaptés pour de telles structures dans ce milieu urbain.

Le futur plan de déplacements qui est en cours d'étude sur la ville depuis 1 an a pour vocation d'étudier de façon globale mais aussi par quartiers quelle sera la meilleure façon de se déplacer. Tout ne sera pas fait rapidement car les finances ne le permettent pas mais les améliorations avancent petit à petit.

→Pour le projet des Arues : la période de concertation est terminée, la ZAC des Arues va bientôt voir le jour sans doute en début d'année 2024. Une enquête publique sera annoncée dans le Châtillon-info, sur le site de la ville et sur les réseaux sociaux pour que chacun puisse donner son avis sur la zone des Arues. Elle sera ensuite disponible au service urbanisme. Il est toujours possible de demander un rendez-vous afin de poser des questions ou exposer des problématiques pour faire évoluer le projet le mieux possible.

Les riverains qui se sont constitués en association seront donc reçus en mairie pour s'exprimer sur ce projet, le conseil de quartier n'est pas le lieu approprié pour se faire connaître.

Il est rappelé que ce projet d'écoquartier comporte :

- Un terrain réservé pour la construction d'un lycée
- La création d'un groupe scolaire
- Un parc public
- Un élargissement de la coulée verte avec une voie réservée pour les cyclistes
- Une réponse aux demandes de logements de l'État, aux demandes de logements sociaux.
- Le relogement des entreprises en rez-de-chaussée des immeubles qui seront créés

→il est normal qu'un tel projet produise des mécontents, le dialogue reste ouvert pour étudier tous les cas et les propositions. Cependant, il est rappelé que le projet précédent porté par l'ancienne équipe était essentiellement un projet de bureaux et que les travaux seraient déjà commencés si le projet n'avait pas été annulé lors de l'arrivée de l'équipe actuelle en 2020.

- Lors d'une intrusion de personnes dans un immeuble, se faisant passer pour la société Sepur, la situation a été gérée par les habitants d'une copropriété qui ont téléphoné à la police municipale. Il leur a été répondu que la police n'était pas disponible, et qu'il n'y a pas d'adresse mail pour envoyer une photo. Qu'en est il vraiment ? De quels moyens disposent la PM ? Quel est l'effectif du service ?

→la brigade de la police municipale est constituée de 30 agents dont 25 policiers municipaux et 5 agents de surveillance de la voie publique. En moyenne, de 19h à 3h du matin, une brigade du soir composée de 3 agents. Mais il est possible qu'au moment de l'appel, tous les agents soient sur des affaires telles que décès, accident, intervention au métro, mais aussi en remplacement de la police nationale.

→les copropriétaires ont bien réagi en faisant sortir ces personnes et d'appeler la police, les signalements et mains-courantes sont toujours enregistrés par le service cela permet de lancer des rappels lorsque plusieurs signalements ont été faits sur un même sujet.

La police municipale ne peut pas forcément intervenir dans les locaux privés sauf en cas de « réquisition permanente »

De nouveaux agents sont arrivés depuis peu, les consignes et informations leur seront transmises à nouveaux, afin que ce genre de réponse ne se renouvelle pas.

→il est souligné que le mail de la police municipale est sur le site de la ville.

→il est indiqué également qu'il est important de faire des signalements dès qu'il y a des activités ou des personnes suspectes afin que la police municipale puisse intervenir, faire des rondes et améliorer la sécurité de tous.

- Il est signalé que le petit parking situé à côté de la société générale sur la contre-allée de l'avenue de Paris, est souvent désert et non éclairé la nuit. Mais surtout, un recoin hors de vue permet à

toutes sortes de trafics d'exister ou des stationnements étranges comme des camping-cars ou autres véhicules occupés. Que peut-il être envisagé pour améliorer la situation car les résidents voisins voient tout ce qu'il s'y passe ?

→ ce coin sera ajouté sur le circuit de surveillance de la police municipale, ainsi que l'étude de l'éclairage. Mais surtout il faut signaler les faits à la pm pour qu'ils puissent s'additionner et laisser des traces. M. Jacquot rappelle que la sécurité est l'affaire de tous, la police municipale est au service des chatillonnais qui doit être informée du moindre fait par les riverains pour compléter son action.

- Serait-il possible d'avoir soit en conseil de quartier soit dans le journal, les résultats des actions de la police ?

→ Les informations sont transmises régulièrement lors des conseils municipaux. De plus, dans un des Châtillon-info à venir, il est prévu un dossier sur la sécurité sur la ville.

○ Il est signalé que certaines rues sont très éclairées la nuit alors que ce n'est pas recommandé pour la biodiversité

→ il s'agit d'un choix politique assumé pour garder un sentiment de sécurité dans la ville au regard notamment des femmes mais aussi pour éviter les idées de cambriolage que la nuit susciterait. Les anciens luminaires sont remplacés régulièrement par du led qui permet une meilleure gestion de l'éclairage.

○ Comment fonctionnent les caméras de vidéosurveillance ?

→ Il est indiqué que le nouveau système d'éclairage sera en fibre optique, l'installation a commencé et devrait durer plusieurs semaines.

○ Il est indiqué que la végétalisation installée sur le parvis de l'Espace Maison blanche est très agréable et que de nombreuses familles y viennent s'y poser.

→ un projet de réaménagement de l'esplanade avec plus de végétalisation va bientôt être présenté en conseil de quartier car les bacs actuels ne sont pas pratiques au regard des nombreuses manifestations sur ce site.

## **8. Date du prochain conseil**

Mardi 23 janvier 2024 à 20h à l'espace maison blanche s'il est disponible.

**L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces échanges. La séance est levée à 22h18.**

**L'Adjoint à la Maire**

**La Co-présidente**

**Stéphane JACQUOT**

**Isabelle GACHOT**

**Procès-verbal validé le 23 janvier 2024 par les membres du conseil de quartier.**